



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction départementale
de la cohésion sociale
et de la protection des populations

ARRETE N°-2014086-0002 -
fixant la liste départementale des vétérinaires pour la
réalisation des évaluations comportementales canines

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L211-14-1 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 24 ;

VU le décret n°2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L211-14-1 du code rural ;

VU le décret du 1er août 2012 nommant monsieur Jean-Robert LOPEZ, Préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L211-14-1 du code rural ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012240-0008 du 27 août 2012 portant délégation de signature à monsieur Rémi GUERRIN, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort ;

VU les demandes adressées à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste départementale des vétérinaires praticiens pratiquant l'évaluation comportementale canine en application de l'article L211-14-1 du code rural est fixée comme suit :

Docteur vétérinaire	Adresse professionnelle	Numéro d'inscription à l'ordre	Année d'obtention du diplôme	Autres qualifications
Delphine BOCH	Clinique Saint Bernard 13, rue Gambetta 90000 Belfort	18629	2004	-
Pascal DELSAUT	Clinique Delsaut 4, rue Oscar Ehret 90300 Valdoie	900863	1986	-
Séverine GARRAUD	44, rue du Lieutenant Rusconi 90600 Grandvillars	16138	1998	-
Dominique GUILHOT	Clinique Guilhot 13, rue de Mulhouse 90000 Belfort	6022	1983	-
Jean-Christophe GUILHOT	Clinique Guilhot 13, rue de Mulhouse 90000 Belfort	7983	1983	-
Bruno SAPY	4, grande rue 90170 Etueffont	19060	2003	-

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 200903020348 du 2 mars 2009.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture et Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Belfort, le **27 MARS 2014**

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion
sociale et de la protection des populations,

Rémi GUERRIN

